

Traité sur le commerce des armes  
**Dixième Conférence des États Parties**  
Genève, Suisse, 19–23 août 2024

## PROJET DE BUDGET PRÉVISIONNEL DU TCA POUR L'EXERCICE 2025

### INTRODUCTION

1. Le paragraphe 3 de l'article 17 du Traité sur le commerce des armes (TCA) prévoit que la Conférence des États Parties adopte, lors de chaque session ordinaire, un budget pour l'exercice courant jusqu'à la session ordinaire suivante.
2. La préparation et la gestion des budgets du TCA sont soumises aux règles financières du TCA. Le paragraphe 1 de la règle financière n° 4 prévoit que le Secrétariat du TCA prépare les prévisions budgétaires et les soumet, après examen par le Comité de gestion, aux États Parties, au plus tard 90 jours avant l'ouverture de la Conférence chargée d'adopter ce budget.
3. Les prévisions budgétaires soumises à l'adoption par la Conférence des États Parties doivent couvrir les dépenses budgétaires relatives à la Conférence ainsi que celles du Secrétariat du TCA. Les règles financières n° 5 et 6 définissent les éléments à prendre en compte dans les prévisions budgétaires relatives à la Conférence et au Secrétariat du TCA, respectivement.
4. Le budget prévisionnel pour l'exercice 2025 a été préparé conformément aux exigences des règles financières du TCA.

### MONTANT DES RECETTES POUR L'EXERCICE 2024

5. Le paragraphe 1 de la règle financière n° 4 précise que le budget prévisionnel présenté pour adoption par la Conférence des États Parties doit indiquer les recettes réelles pour la période précédente, en l'occurrence l'exercice 2024.
6. Le budget 2024 adopté par la Neuvième Conférence des États Parties constitue la base des recettes financières de l'exercice 2024. À cet égard, le budget total du TCA pour l'exercice 2024, qui se compose du budget du Secrétariat (796 695,00 USD) et de celui de la Conférence (367 617,00 USD), s'élève à 1 164 312,00 USD. C'est sur la base de ces chiffres que les contributions financières au budget du TCA pour l'exercice 2024 ont été calculées selon la formule prescrite dans les règles financières du TCA.
7. En octobre 2023, le Secrétariat du TCA a adressé 135 avis d'évaluation à tous les États concernés conformément aux règles financières n° 5 et 6 du TCA. En date du 24 mai 2024, le montant total des contributions financières reçues de 77 États s'élève à 1 060 655,48 USD. Le montant total des contributions financières non acquittées par les 58 autres États évaluées pour le budget 2024 du TCA s'élève à 103 656,52 USD.

8. En mars 2024, conformément aux dispositions du paragraphe 1 de la règle financière n° 8 du TCA, le Président de la Dixième Conférence des États Parties a adressé un rappel écrit à tous les États ne s'étant pas encore acquittés de leurs contributions financières en soulignant l'importance de verser les montants dus.

#### **ADMINISTRATION DU BUDGET**

9. Après son adoption par la Dixième Conférence des États Parties, le budget du TCA sera administré par le Secrétariat du TCA conformément aux dispositions des règles financières du TCA et sous la supervision du Comité de gestion. En conséquence, le Secrétariat du TCA informera l'ensemble des États du montant de leurs contributions financières au budget de l'exercice 2025 en octobre 2024.

#### **CONCLUSION**

10. Conformément au paragraphe 1 de l'article 4 des Règles financières du Traité, le Secrétariat du TCA soumet aux États Parties le projet de budget prévisionnel 2025 pour examen et adoption lors de la Dixième Conférence des États Parties (CEP10).

\*\*\*

## Secrétariat du TCA : Projet de budget prévisionnel 2025

Source <sup>i</sup> des fonds	Poste <sup>ii</sup>	Coût estimé (USD)	Commentaires
<b>Contributions des États ÉVALUÉES</b>	Total des dépenses de personnel (P4, P3 et P2) <sup>iii</sup> – 12 mois 2025	618'700	<i>Conformément au Statut et règlement du personnel du TCA</i>
	Appui temporaire général (si nécessaire)	12'500	<i>50 jours de services de conseil (spécialiste junior – estimé à 250 USD/jour)</i>
	Services professionnels (juridiques, passation de marchés, personnel, finances)	20'000	<i>40 jours de services de conseil (spécialiste – estimé à 500 USD/jour)</i>
	Frais de déplacements internationaux du personnel (billets d'avion, transports terrestres, logement et indemnités journalières)	20'000	<i>Coûts estimés à 4 000 USD/voyage (2 voyages pour P4, 2 voyages pour P3, 1 voyage pour P2)</i>
	Formation du personnel	4'000	
	Utilisation des services informatiques et de télécommunication (appels vers téléphones fixes et mobiles, photocopies)	6'300	
	Site Internet du Secrétariat et infrastructure informatique dans le nuage	95'358	<i>Maintenance et amélioration progressive, Licences pour l'infrastructure informatique dans le nuage</i>
	Frais d'audit	17'630	
	Assurance	7'000	
	Divers (articles de bureau, cartouches d'imprimantes, etc.)	7'500	
<b>Sous-total contributions ÉVALUÉES</b>		<b>808'988</b>	<b>Total dont 30 % sont évalués conformément à la règle financière n° 5 70 % évalués conformément à la règle financière n° 6</b>
<b>EN NATURE par l'État hôte <sup>iv</sup> (la Suisse)</b>	Locaux (y compris gestion du bâtiment) – 12 mois	100'516	<i>Couvert par l'État hôte : Locaux = 84 411 CHF, Stockage des archives = 6 811 CHF Location d'une ligne informatique = 3 240 CHF, achat de matériel informatique = 6 000 CHF ; Maintenance et assistance informatique = 40 611 CHF ; abonnement téléphonie mobile = 480 CHF ; location d'un photocopieur = 2 400 CHF</i>
	Services informatiques et de télécommunication (matériel informatique, assistance [main d'œuvre]) <sup>v</sup>	58'104	
	Gestion financière et comptable (y compris pour la collecte des contributions)	58'400	<i>Services financiers = 53 000 CHF</i>
	Gestion des ressources humaines	11'019	<i>Services RH = 10 000 CHF</i>
	Services d'appui au personnel (membre du personnel DCAF)	52'891	<i>Salaires et cotisations sociales du poste d'assistant = 48 000 CHF (12 mois 50 %)</i>
	Frais généraux DCAF pour 2025	24'177	<i>Divers = 1 600 CHF ; Audit externe = 2 500 CHF, Frais généraux DCAF = 17 841 CHF</i>
<b>Sous-total EN NATURE par l'hôte</b>		<b>305'107</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>1'114'094</b>	

## Conférence (CEP11) : Projet de budget prévisionnel 2025

Source <sup>i</sup> des fonds	Type	Poste <sup>ii</sup>	Coût estimé (USD)	Commentaires	
Contributions ÉVALUÉES des États participants CEP à Genève	Processus préparatoire de la CEP11	Salles pour les réunions préparatoires	23'202	1 x réunion des Groupes de travail (4 jours), 1 x réunion préparatoire informelle (2 jours, hybride) (=6 jours)	
		Réunions préparatoires hybrides	26'620	Taxe de 10 % sur les droits d'auteur pour la publication des enregistrements des réunions, service d'interprétation compris, sur le site Internet du TCA ; équipement et techniciens pour l'organisation de réunions hybrides	
		Sécurité	6'545	1 x réunion des Groupes de travail (4 jours), 1 x réunion préparatoire informelle (2 jours, hybride) (=6 jours)	
		Documents <sup>vi</sup>	42'000	Services de traduction (arabe, chinois, espagnol, français, russe)	
		Services d'interprétation lors des séances <sup>vii</sup>	108'426	1 x réunion des Groupes de travail (4 jours), 1 x réunion préparatoire informelle (2 jours, hybride) (=6 jours)	
	<b>Sous-total du processus préparatoire</b>			<b>206'794</b>	
	Salle de conférence de la CEP11		Salle de conférence de la CEP11	19'335	Pas de location si la Conférence est organisée au CICG à Genève ; Estimation des charges pour les services de conférence du CICG (assistance technique, location de matériel)
			Réunions préparatoires hybrides	22'183	Taxe de 10 % sur les droits d'auteur pour la publication des enregistrements des réunions, service d'interprétation compris, sur le site Internet du TCA ; équipement et techniciens pour l'organisation de réunions hybrides
			Enregistrement vidéo	5'509	sous réserve d'une décision concernant le format de la réunion
			Documents <sup>vi</sup>	40'000	Services de traduction (arabe, chinois, espagnol, français, russe)
			Services d'interprétation lors des séances <sup>vii</sup>	71'072	Équipement pour l'interprétation et interprètes
			Fournitures et matériel de conférence	2'755	Ordinateurs, photocopieur et fournitures correspondantes
			Assistance informatique	3'000	Services informatiques liés à l'utilisation des ordinateurs, imprimantes, site Internet, inscription en ligne
			Personnel d'appui à la conférence	14'300	Personnel d'appui local
			Sécurité	15'500	Sécurité de la CEP
Graphisme et impression			3'400	Bannières, affiches, invitations, logo, badges, plaques nominatives, dossiers pour les participants	
Décoration			1'415		
Assistance médicale			1'000		
Divers	1'100				
<b>Sous-total de la CEP11</b>			<b>200'570</b>		
<b>Sous-total contributions ÉVALUÉES</b>			<b>407'364</b>		
EN NATURE par le pays hôte lorsque la CEP se tient hors de GENÈVE		Salle de conférence de la CEP11	-		
		Traiteur	-	Déjeuners, pauses café, réception	
		Graphisme et impression	-	Bannières, affiches, invitations, logo, badges, plaques nominatives, dossiers pour les participants	
		Transport	-	Bus/cars de/vers l'aéroport, cérémonie d'ouverture, etc.	
		Sécurité	-		
		Assistance médicale	-		
		Décoration	-		
		Divers	-		
Personnel	-	Organisateur, personnel d'appui local			
<b>Sous-total EN NATURE</b>			<b>-</b>		
<b>Coût TOTAL de la conférence</b>			<b>407'364</b>		

**Notes explicatives**

- i. Conformément à la règle financière du TCA n° 3, le budget couvre un exercice correspondant à une année calendaire (janvier-décembre). Par conséquent, ce budget prévoit une estimation des frais sur douze mois pour l'année calendaire 2025.
- ii. Les postes budgétaires sont définis au paragraphe 3 de la règle financière n° 6 en ce qui concerne le Secrétariat, et du paragraphe 3 de la règle n° 5 en ce qui concerne la Conférence.
- iii. En vertu du Statut et règlement du personnel du Secrétariat du TCA, ce poste budgétaire couvre les rémunérations et les assurances.
- iv. L'actuelle contribution en nature de l'État hôte (Suisse) prendra fin en décembre 2025. L'estimation du montant des contributions en nature est fournie par la Suisse en CHF et convertie en USD au taux de change de 1 CHF = 1,10189 USD (en date du 15 mai 2024).
- v. Les services d'assistance et de maintenance de l'infrastructure informatique sont fournis par e-Durable SA.
- vi. Conformément au paragraphe 1 de l'article 49 des Règles de procédures du TCA.
- vii. Conformément au paragraphe 1 de l'article 47 des Règles de procédures du TCA.